

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-267-1919 promulguant le décret du 19 novembre 1918 portant modifications aux tarifs des frais de déplacement des militaires isolés dans les Colonies.

n° 15-267-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 janvier 1919

Numéro JO
n° 267 du 31/01/1919

Date du numéro
31 janvier 1919

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 19 novembre 1918 portant modifications du décret du 8 septembre 1910 sur les frais de déplacement des militaires isolés dans les Colonies : Sur la proposition du Commandant des troupes ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 19 novembre 1918 modifiant le décret du 8 septembre 1910 sur les frais de route des militaires cils al Colonies. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

A. LAURET.